

Dijon, le 23 août 2022

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex 1431

PRESTATIONS MALADIE
22 AOUT 2022
PARENT ANNE-FRANCOISE MO
2570121231310

MME PARENT ANNE-FRANCOISE
LA GARELLE
3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

NATURE	Montant
23/08/2022	
ARRET DE TRAVAIL DU 08/06/2022	
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE DU 07/08/2022 AU 21/08/2022 IJ BASE 15 JOURS A 48,69	730,35
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES CPCEA DU 07/08/2022 AU 21/08/2022 I.J. COMPLEMENTAIRE 15 JOURS A 98,74	1481,10
REFERENCE 22234IJ210044 TOTAL RETENUES PRECOMPTE C.S.G.	2211,45 179,15

Suite sur page 2

NATURE		Montant
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	10,93
MONTANT NET		2021,37
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		2 021,37
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	1 382,15
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	29,30%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	404,97
MONTANT A PAYER		1 616,40
*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***		

Payé par virement au Compte FR76*****0254084****43
 Bic AGRIFRPP810 Titulaire : M PARENT FRANCOIS

Nous vous payons en euros 1 616,40

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)